

**Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations
dans la vallée de l'Orne et son bassin versant**

Comité Syndical du 25 avril 2025

N° CS-25-01-03 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations dans la Vallée de l'Orne et son Bassin Versant, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, vendredi 25 avril 2025 à 12h30 à l'Hôtel de Ville, 10 rue Serge Rouzière à Fleury-sur-Orne (14123), sous la présidence de Patrick LEDOUX, Président.

Date de la convocation : 18 avril 2025

Nombre de membres en exercice	24
Nombre de membres présents	15
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	17

Présents : Mme Florence BOULAY, M. Christian DELBRUEL, Mme Valérie DESQUESNE, M. Nicolas ESCACH, M. Bruno FRANCOIS, M. Jean-Marie GUILLEMIN, M. Pascal HOORELBEKE, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Joël JEANNE, Mme Clémentine LE MARREC, Mme Nadine LEFEVRE, M. Serge RICCI, M. Ludovic ROBERT, M. Morgan TAILLEBOSQ, M. Ludwig WILLAUME.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Ghislaine RIBALTA (pouvoir à M. Morgan TAILLEBOSQ), M. Dominique ROSE (pouvoir à Mme Florence BOULAY).

Excusés : M. Romain BAIL, Mme Alexandra BELDJOUDI, Mme Clara DEWAELE, M. Michel FRICOUT, M. Jean-Yves HEURTIN, M. Patrick JEANNENEZ.

N'ayant pas pris part au vote : M. Patrick LEDOUX.

Le comité nomme Mme Clémentine LE MARREC, secrétaire de séance.

Le comité élit Mme Valérie DESQUESNE, présidente de séance pour la présente délibération.

Les résultats du Compte administratif de l'exercice 2024 sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	520 083,25	459 773,69	979 856,94
Titres émis	958 936,09	578 833,87	1 537 769,96
Résultat de l'exercice	438 852,84	119 060,18	557 913,02
Résultat antérieur reporté	1 177 778,92	-406 032,08	771 746,84
Résultat cumulé	1 616 631,76	-286 971,90	1 329 659,86
RAR dépenses			0,00
RAR recettes			0,00
Solde des RAR	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	1 616 631,76	-286 971,90	1 329 659,86

Le montant total des dépenses réelles d'investissement est de **402 158,78 €**, réparties comme suit :

- AP 3000 Automatismes et système d'endiguement - Etudes : **17 191,97 €**
- Remboursement de l'emprunt : **288 384,05 €**
- Frais d'études – immobilisations incorporelles : **19 351,93 €**
- Réparations et travaux - Immobilisations corporelles : **40 686,88 €**
- Installations générales – Immobilisations corporelles : **4 884,35 €**
- Grosses réparations - Immobilisation en cours : **31 659,60 €**

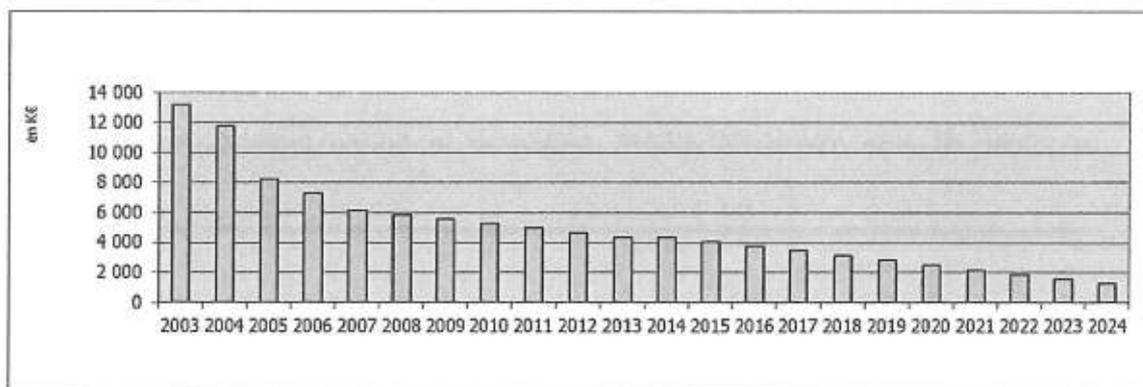
S'y ajoute les mouvements d'ordre de **57 614,91 €**.

Les recettes réelles d'investissement de **485 230,96 €** correspondent pour :

- **455 896,99 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- **1 735,02 €** d'intégration de travaux,
- **27 598,95 €** de FCTVA

S'y ajoute les mouvements d'ordre de **93 602,91 €** correspondant à l'amortissement des immobilisations et aux opérations patrimoniales.

L'endettement résiduel s'élève au 31/12/2024 à **1,305 M€**.



La section de fonctionnement laisse apparaître un résultat de l'exercice de **438 852,84 €**.

Ce résultat s'additionne au résultat antérieur de **1 177 778,92 €**, le résultat cumulé s'élevant à **1 616 631,76 €**.

En investissement, compte tenu du résultat antérieur de -406 032,08 € et du résultat de l'exercice 2024 de 119 060,18 €, il apparaît un déficit de la section d'investissement de **-286 971,90 €**.

Compte tenu de la fin des compétences du Syndicat au 31 décembre 2024 et de sa dissolution à prononcer, il n'y a pas lieu de procéder à l'affectation des résultats.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5722-1 et L 2121-31,

VU l'instruction comptable M57,

VU le projet de compte administratif établi par le président,

Le comité syndical, sous la présidence de Mme Valérie DESQUESNE, le président étant sorti,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2024 selon les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Mandats émis	520 083,25	459 773,69	979 856,94
Titres émis	958 936,09	578 833,87	1 537 769,96
Résultat de l'exercice	438 852,84	119 060,18	557 913,02
Résultat antérieur reporté	1 177 778,92	-406 032,08	771 746,84
Résultat cumulé	1 616 631,76	-286 971,90	1 329 659,86
RAR dépenses			0,00
RAR recettes			0,00
Solde des RAR	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé avec RAR	1 616 631,76	-286 971,90	1 329 659,86

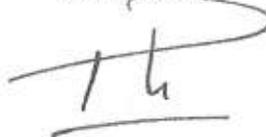
AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Vote : à l'unanimité

Transmis à la Préfecture le **28 AVR. 2025**
Affiché le **02 MAI 2025**
Exécutoire le **02 MAI 2025**

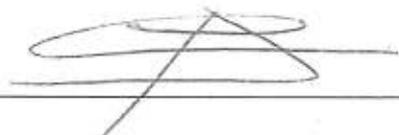
Le Président,



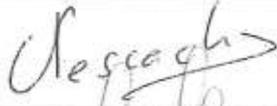
Patrick LEDOUX

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

25 Avril 2025

Mme Alexandra BELDJOURI	
Mme Florence BOULAY	
Mme Valérie DESQUESNE	
Mme Clara DEWAELE	
M. Bruno FRANCOIS	
M. Michel FRICOUT	
M. Jean-Yves HEURTIN	
M. Joël JEANNE	
M. Patrick JEANNENEZ	
M. Ludovic ROBERT	
M. Dominique ROSE	
M. Ludwig WILLAUME	

Syndicat Mixte de Lutte contre les inondations

M. Romain BAIL	
M. Christian DELBRUEL	
M. Nicolas ESCACH	
M. Jean-Marie GUILLEMIN	
M. Pascal HOORELBEKE	
M. Jean-Pierre ISABEL	
Mme Clémentine LE MARREC	
Mme Nadine LEFEVRE	
Mme Ghislaine RIBALTA	
M. Serge RICCI	
M. Morgan TAILLEBOSQ	

